



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 252

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 65304FA**

**Avis de motion donné le 16 avril 2019
Adopté le 22 mai 2019
En vigueur le 27 mai 2019**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 65304Fa située approximativement à l'est des rues Gagnon et de Châteauneuf-du-Pape, au sud de la rue de la Faune, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord de la rivière du Berger.

La zone 65321Rb est agrandie à même une partie de la zone 65304Fa afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 65321Rb.

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 252

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 65304FA

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE
LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA6Q65Z01, par l'agrandissement de la zone 65321Rb à même une partie de la zone 65304Fa qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA6VQ252A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA6VQ252A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA6Q65Z01

Date du plan : 2019-01-11

No du règlement : R.C.A.6V.Q.252

Préparé par : O.A.

No du plan : RCA6VQ252A01

Échelle : 1:6 000

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 65304Fa située approximativement à l'est des rues Gagnon et de Châteauneuf-du-Pape, au sud de la rue de la Faune, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord de la rivière du Berger.

La zone 65321Rb est agrandie à même une partie de la zone 65304Fa afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 65321Rb.